

ouest du lac *Manitoba*, autour du lac *Dauphin* et dans la vallée de la rivière du *Cygne*. Il croît aussi des bois très-utiles entre *Selkirk* et *Northcote*, tandis que plus à l'ouest la ligne traverse une grande région propre à la colonisation.

50. Votre comité fait remarquer que l'ingénieur en chef reste d'opinion que le tracé actuel est, à tout prendre, le meilleur qu'on puisse choisir. Sans mettre en question l'exactitude de cette opinion, mais en présence du fait qu'une route méridionale traverserait une contrée fertile, habitée par des colons prospères qui contribueraient beaucoup au succès de l'exploitation de la ligne, et dont on ne doit pas perdre de vue l'intérêt, en tant qu'il est compatible avec celui du public ; en présence aussi du fait que la dite route pourrait peut-être coûter moins cher que le tracé actuel, votre comité émet l'avis qu'il soit fait, dans le courant de l'été prochain, une exploration technique de la route méridionale, en traversant la petite *Saskatchewan* à la distance de dix à quinze milles au sud du chemin de voitures en se dirigeant de là vers l'ouest et le nord-ouest jusqu'à un point sur l'*Assiniboine*, situé au-dessus du confluent de la rivière qu'*Appelle*, de là vers le nord-ouest par les *Touchwood Hills* jusqu'au coude de la *Saskatchewan* nord, à *Caerlaverock*, sur le tracé actuel.

Votre comité croit devoir, pour toutes ces raisons, exprimer l'avis ci-dessus, qui est conforme au désir de la population de *Manitoba*, d'autant que l'ingénieur en chef a déclaré que cette exploration pourrait être exécutée par deux troupes d'ingénieurs dans le cours d'une seule saison, moyennant une dépense modérée.

Le tout respectueusement soumis.

M. A. GIRARD,
Président.

(*Pour témoignages, etc., voir Appendice No. 1.*)

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre demain.

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, a proposé :

Qu'il soit Résolu,—Qu'aucune réponse n'ayant été faite à l'adresse du Sénat, adoptée le 8 mars, et portant demande de renseignements relatifs au chemin de fer Intercolonial, cette Chambre a été privée de l'occasion d'exercer un de ses privilèges inhérents, celui de s'enquérir de la manière dont l'un des travaux publics de la Puissance est administré.

Après débat,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau les actes pour pourvoir à l'administration et à l'amélioration du havre de *Québec*, ainsi que l'Acte concernant le Pilotage de 1873,"

L'honorable M. *Pelletier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Scott*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, *sur division*, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 25 avril, 1877.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre n'insiste pas sur son rejet du septième amendement fait par leurs